

Mémoire du conseil de quartier du Vieux-Limoilou soumis à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale dans le cadre de la troisième consultation publique portant sur le projet d'aménagement d'un quai multifonctionnel en eau profonde dans le Port de Québec

Juin 2019

À PROPOS DU CONSEIL DE QUARTIER DU VIEUX-LIMOILOU

Interlocuteur privilégié de la Ville, le conseil de quartier du Vieux Limoilou a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins concernant leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

Le conseil de quartier du Vieux-Limoilou est notamment appelé à :

- émettre des recommandations sur les projets de modification aux règlements d'urbanisme dans le quartier ou tout projet touchant le quartier qui leur est soumis;
- tenir des séances de consultation publique;
- transmettre leur avis au conseil de la ville ou au conseil d'arrondissement sur toute matière concernant le quartier;
- bonifier l'offre de services et contribuer à la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

Le conseil d'administration du conseil de quartier est composé de 11 personnes, dont une conseillère municipale sans droit de vote. Le conseil de quartier du Vieux-Limoilou représente environ 18 000 citoyens.

OBJECTIF VISÉ

La position du conseil de quartier du Vieux-Limoilou exposé dans ce mémoire est celle de ses membres votants. Dans ce mémoire, il sera question des inquiétudes des citoyens du Vieux-Limoilou quant aux impacts des activités présentes et futures ayant lieu sur les terrains du Port de Québec sur leur santé, l'environnement, le patrimoine naturel ou bâti et la qualité de vie. Il sera également rappelé que, pour permettre une acceptabilité sociale de tout projet d'agrandissement pour le Port de Québec, ledit projet doit être lié et conditionnel à une remise à niveau des installations existantes - incluant notamment le vrac sous couvert - et cela, au minimum, dans le respect des normes environnementales québécoises.

COMMENTAIRES

1. Questions relatives à la qualité de l'air

Les résidents et résidentes du Vieux-Limoilou sont préoccupés par les enjeux environnementaux - avec, au premier chef, la question de la qualité de l'air. Selon une consultation menée auprès de 915 répondants par le conseil de quartier et Votepour.ca en décembre 2018 et janvier 2019, c'est 9 résidents du Vieux-Limoilou sur 10 qui se disent préoccupés par ces enjeux. À elle seule, la question de la qualité de l'air prend la part du lion dans les questions ouvertes - 265 mentions de « qualité de l'air », 120 mentions de « pollution de l'air ». De façon générale, les répondants associent leurs commentaires tout particulièrement au voisinage industrialo-portuaire et, de ce fait, avec les installations du Port de Québec.

Actuellement, il apparaît aux administrateurs du conseil de quartier que le projet Laurentia, tel que formulé, ne réponds pas de façon claire et précise aux inquiétudes énoncées par ses voisins du Vieux-Limoilou.

Selon le conseil de quartier, avant d'initier ou considérer tout projet de nouvelle construction, le Port de Québec doit réaliser la réfection des infrastructures existantes afin de faire sa part dans la résolution des problèmes d'émissions de particule par le biais d'une manutention de produits sous-couvert. Les problèmes actuels doivent être corrigés. S'ils ne le sont pas, le risque - qui n'est pas suffisamment documenté par ailleurs - est de voir ces problématiques exacerbées par l'ajout de nouvelles installations, et les nouvelles activités qui leurs sont associées.

Autres préoccupations et questionnements :

- En comparaison à la situation actuelle, quel pourcentage sera ajouté quant aux différents composant ayant un impact sur la qualité de l'air (NO₂, arsenic, nickel, SO₂, PM_{2,5}) et cela, tant pour la période de construction que d'exploitation?
- Quel volumes (tonnes) de CO₂ s'ajouteront aux opérations actuelles du Port de Québec par le biais de l'agrandissement et cela, tant pour la construction que l'exploitation?
- Quels seront les impacts sur la qualité de l'air générés par une activité industrielle amplifiée - notamment en ce qui concerne le camionnage?
- Quels sont les impacts cumulatifs de ce projet aux autres infrastructures existantes - outre celles du Port de Québec, considérant qu'actuellement, le Vieux-Limoilou et les quartiers environnants subissent un effet d'accumulation quant à l'activité industrielle?

2. Questions relatives à la qualité de vie

L'impact de l'agrandissement du Port de Québec sur la qualité de vie des résidents et résidentes des quartiers environnants nous semble peu documenté. Il nous apparaît pourtant difficile d'imaginer que ce projet d'envergure aura un impact neutre alors qu'une hausse importante des activités industrielles sur les terrains du Port sont prévus. De ce fait, à l'image de la qualité de l'air, les préoccupations quant à l'impact sur la qualité de vie des citoyens du Vieux-Limoilou sont nombreuses.

- Quelles seront les mesures d'atténuation mise en place afin de réduire les effets du bruit générés lors des activités de construction et d'exploitation du Port de Québec?
- Quelles seront les mesures de mitigation quant au transport ferroviaire, considérant qu'il est énoncé qu'au minimum 5 trains par semaines seront ajoutés au transport actuel - et cela, sans préciser la taille de ces trains?
- Quel est le plan de sécurité et les mesures de contrôle que va établir le Port de Québec, considérant qu'au moins 77 camions par jours circuleront de ou vers ces infrastructures?
- Quel est l'impact de l'augmentation du camionnage et de la charge transportée sur le réseau routier? Sur le bruit? Sur la circulation et le transit dans le secteur?
- Quelles mesures de mitigation seraient également ajoutées à la portion actuelle des terrains du Port de Québec, afin d'adresser les problèmes déjà existant?

Sur ces éléments, les impacts du projet doivent être documentés plus avant, et les mesures de mitigations prévues doivent être détaillés.

Par ailleurs, l'impact du projet sur la qualité de vie des résidents et résidentes a également un lien avec l'accessibilité et l'attractivité du site de la Baie de Beauport, seul espace en ville où les Limoulois et Limouloises ont accès au fleuve, autant que sur le paysage.

- Quel est le plan de suivi et de contrôle de la qualité de l'eau à la Baie de Beauport?
- Quel stratégie seraient mises en place afin d'assurer de conserver l'attractivité de l'endroit, malgré la présence accrue d'activité industrielle - dans le contexte où il s'agit d'un lieu prisé par les résidents et résidentes du secteur, où des écoles primaires y organisent des sorties en fin d'année scolaire, etc.?

3. Questions relatives à la gestion environnementale

Tant pour les étapes de construction que d'exploitation, le Port de Québec doit se doter d'une politique de gestion environnementale et, selon le conseil de quartier, celle-ci doit être conforme aux normes et règlements environnementaux québécois autant qu'aux meilleures pratiques internationales, ce qui n'est pas le cas actuellement. Tant pour ses installations actuelles que pour tout agrandissement future, ces références devraient être tenues comme obligations et non comme « guides » à suivre sur une base volontaire.

Par ailleurs, il nous apparaît que les responsabilités et objectifs de gestion environnementale doivent être définies et exigées également pour les manutentionnaires des installations du Port de Québec, ainsi que tout locataire ou sous-traitant travaillant sur son territoire.

Dans ce contexte :

- Quel est le plan de gestion environnementale du Port de Québec, tant pour d'éventuelles nouvelles installations que pour ses anciennes?
- L'ACEEE peut-elle exiger du Port de Québec qu'il se conforme aux normes et règlements environnementaux québécois ainsi qu'aux meilleures pratiques internationales?
- Quel est le plan de suivi de la performance du système de gestion environnemental prévu par le Port afin d'assurer que lui, autant que ses manutentionnaire, locateurs et sous-traitants, agissent conformément à ces normes et règlements?
- Quelles sont les mesures de transparence prévues par le Port afin d'informer de façon adéquate, récurrente et soutenue, la population des quartiers environnants de sa performance environnementale?
- Quels outils de suivis et de mesure seront ajoutés aux outils existant afin d'effectuer ce suivi et, dans le contexte des possibilités offertes par les technologies, les citoyens et citoyennes auront-ils accès à ces mesures en temps réel par le biais du Web?

Le conseil de quartier souhaite que le Port de Québec, tant pour ses installations courante que futures - s'il y a lieu - agisse de façon préventive, de concert avec le milieu, plutôt que de façon réactive. Ils ne doit pas attendre plaintes ou manifestations pour agir et réagir, mais s'engager à aller au-devant et au-delà de ces préoccupations et exigences.

4. Questions relatives à l'impact sur le paysage

À titre de rappel, la *Loi sur le patrimoine culturel* du ministère de la Culture et des Communications du Québec cherche à favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel dans l'intérêt public. Dans cette loi, on retrouve la mention suivante : « *le paysage culturel patrimonial est reconnu par une collectivité pour ses caractéristiques paysagères remarquables qui témoignent d'une activité humaine particulière sur ce territoire.* »

Certes, les lois provinciales ne s'appliquent pas sur le territoire du Port. Toutefois, ces législations s'appliquent pour les terrains et secteurs environnants - de la Baie de Beauport au fleuve Saint-Laurent lui-même. Ces points de vue - uniques dans la Ville de Québec - peuvent être considérés comme un « paysage culturel patrimonial », tant dans leur dimension naturelle, autant que pour leur impact humain. La Baie de Beauport est ainsi, au fil des années, devenue un site récréotouristique apprécié, où sont réalisées moult activités culturelles et sportives (cela, sans compter son intérêt sur le plan écologique).

Tant les Limoulois et Limouloises que les résidents d'autres secteurs se sont attachés à la Baie de Beauport et au contact privilégié qu'elle offre avec le fleuve.

Dans ce contexte :

- Quels sont les efforts qui seront investis par le Port de Québec afin de réduire au minimum l'impact de Laurentia sur le paysage de la Baie de Beauport?
- Advenant qu'il s'agissent d'un dépôt de conteneurs, qu'arrivera-t-il lorsque ces installations commenceront à rouiller? y aura-t-il impact de la corrosion sur la qualité de l'eau en plus de sur l'aspect paysager?
- Il y aura utilisation de grues pour la manutention des conteneurs - le Port a-t-il évalué d'autres options d'équipements qui aurait un impact moindre sur l'esthétique du paysage?
- Le Port de Québec peut-il s'engager à réellement pérenniser un accès au fleuve de qualité à la Baie de Beauport, et à ne pas envisager des actions à court, moyen et long terme qui auraient un impact négatif sur l'espace, son esthétique, son usage?
- L'impact des nouvelles installations sur le paysage et la visibilité du fleuve pour les quartiers environnants a-t-il également été évalué?

5. Questions relatives aux retombées économiques du projet

Selon les communications du Port de Québec, il est dit que le projet Laurentia générera 500M\$ en retombées économiques, annuellement.

Quelle est la portion d'apport à l'économie locale lors de l'étape de la construction autant que dans l'étape d'exploitation? Quel impact concret ces nouvelles installations auront-elles pour la région - tout particulièrement considérant le modèle d'imposition et de taxes rattaché aux activités portuaires?

Ce projet aura de grandes et graves conséquences pour la qualité de vie des résidents et résidentes des quartier environnants - autant que sur les milieux aquatiques, la faune et la flore de certaines zones du Saint-Laurent : camionnage accru, concentrations de polluants de l'air qui s'ajouteront à la condition actuelle, bruit, diminution de l'accès au fleuve, dénaturalisation du paysage et de la qualité de l'eau à la Baie de Beauport... Il apparaît au conseil de quartier du Vieux-Limoilou qu'en raison des nombreux sacrifices exigés à la population pour des motifs de développement économique, il importe de documenter de façon probante l'ampleur de ces impacts économiques, pour pouvoir adéquatement les mesurer comparativement aux impacts pour la population touchée, risquant eux-aussi d'amener des coûts sociaux importants.

6. Questions additionnelles

- Quels types de produits seront transportés dans les conteneurs?
- Quel est le cycle de vie estimé des conteneurs, et comment ceux-ci seront-ils disposés une fois qu'ils ne seront plus utilisés?
- Quel sera l'impact du transit ferroviaire accru? De quel type de train parle-t-on? Quelle taille? Quel impact et dérangement pour la population?

CONCLUSION

En conclusion, le conseil de quartier ne saurait approuver ou appuyer de quelque façon que ce soit le projet Laurentia tel que présenté. Plutôt que de rectifier le tir quant à la situation existante, ce projet risque de venir exacerber des enjeux de santé publique et de qualité de vie qui sont déjà bien présents autant que bien documentés. Qualité de l'air, camionnage, transport ferroviaire, dénaturalisation du paysage, accès au fleuve, pollution sonore... Ce projet représentera une réduction considérable de la qualité de vie des citoyens, autant qu'un risque important pour le milieu naturel où le développement est prévu.